

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec**



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 19 janvier 2012.

Section du dépôt légal

# DIVERSITÉ culturelle

MONDIALISATION

abonnez-vous



## Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles

Vol. 12, no 1, lundi 9 janvier 2012

**Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !**

### *Bonne Année 2012 !*

Chers abonnés et lecteurs,

En ce début d'année, nous souhaitons vous offrir nos meilleurs vœux pour une bonne et heureuse année 2012. Paix, santé, amour et diversité vous accompagnent tout au long de l'année!

C'est avec un immense plaisir que nous vous présentons aujourd'hui le premier numéro de 2012 du Bulletin de nouvelles sur la diversité des expressions culturelles.

Nous vous remercions sincèrement de votre intérêt et de votre fidélité,

*L'équipe du Secrétariat à la diversité culturelle*

### DANS CE NUMÉRO :

#### Suivi de la Convention

- Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

#### Publications récentes

- L'UNESCO rend compte de la 5<sup>e</sup> session ordinaire du Comité intergouvernemental
- « Le cas de l'empreinte culturelle: proposition pour le concept et façons de la mesurer »
- « La mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles : Portée et enjeux de l'interface entre le commerce et la culture »

#### Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques

- Séminaire de formation des entrepreneurs culturels à Bujumbura
- Les coalitions africaines pour la diversité culturelle font le point sur les défis de la culture en Afrique
- Programme Promotion des entreprises créatives et culturelles

#### Autres actualités d'intérêt

- Projet de recherche : Opportunités de financement pour les échanges culturels internationaux en Asie

La diversité en question

**Bulletin de nouvelles**

Abonnement

Archives

Communiqués / Discours / Déclarations

Publications / Études

Politiques et mesures Bonnes pratiques

Sites d'intérêt

**Questions de mise en œuvre !**

■ [Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles](#)




## Suivi de la Convention

## Les travaux de mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles sont en cours !

La Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est entrée en vigueur le 18 mars 2007. À l'occasion de la première session de la Conférence des Parties à la Convention, tenue en juin 2007, le Comité intergouvernemental a reçu le mandat d'élaborer les directives opérationnelles nécessaires à la mise en œuvre de la Convention. Il a tenu depuis sept rencontres, cinq ordinaires et deux extraordinaires.

La troisième session de la Conférence des Parties, qui s'est tenue à Paris les 14 et 15 juin 2011, a permis l'approbation des directives opérationnelles relatives à trois articles de la Convention et celles à propos des mesures destinées à assurer la visibilité et la promotion de la Convention. Au total, douze articles de la Convention comportent maintenant des directives opérationnelles.

Au moment d'écrire ces lignes, 119 Parties (118 États et la Communauté européenne en tant qu'organisation d'intégration économique régionale) ont ratifié ce traité. Bien que les travaux de mise en œuvre de la Convention poursuivent leur cours normal, la campagne de mobilisation en vue de la [ratification de la Convention](#) par les États membres qui ne l'ont pas encore fait doit plus que jamais se poursuivre, avec ferveur et persuasion ! Car la légitimité de la Convention sera proportionnelle au nombre d'États appartenant à toutes les régions du monde qui la ratifient, l'acceptent, l'approuvent ou y adhèrent.

- ["Pourquoi les États doivent-ils ratifier cette Convention?"](#) Pour le savoir, consulter notre Bulletin du 16 janvier 2006
- [Quelle est la procédure à suivre pour ratifier la Convention ?](#) Prendre connaissance des indications fournies par l'UNESCO à cet égard
- [Texte officiel de la Convention](#) 
- [Parties à la Convention](#)

Haut de la page 

## Publications récentes

### L'UNESCO rend compte de la 5<sup>e</sup> session ordinaire du Comité intergouvernemental

La cinquième session ordinaire du Comité intergouvernemental pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles s'est tenue du 5 au 7 décembre 2011 à Paris. L'UNESCO rend disponible, sur son site Internet, le discours d'ouverture prononcé par la directrice générale, M<sup>me</sup> Irina Bokova, de même que le rapport des décisions (versions française et anglaise) adoptées lors de cette session.

Les points principaux de la 5<sup>e</sup> session étaient les suivants :

- Fonds international pour la diversité culturelle : décision par le Comité sur les projets présentés pour l'année 2011 et discussion sur l'évaluation de la phase pilote du Fonds
- Préparation des rapports périodiques quadriennaux
- Discussion sur l'état des lieux de l'article 21 (Concertation et coordination internationales)
- Discussion concernant la création d'un emblème pour la Convention

Source :

- [UNESCO](#)

Haut de la page 

### « Le cas de l'empreinte culturelle: proposition pour le concept et façons de la mesurer »

Dans leur rapport « Le cas de l'empreinte culturelle: proposition pour le concept et

façons de la mesurer », les auteurs Elna Roig and Jordi Baltà traitent du concept de "l'empreinte culturelle" et examinent ses implications politiques, particulièrement dans le contexte de la protection et de la promotion de la diversité culturelle et linguistique en Europe.

La notion d'empreinte culturelle est inspirée de celle de « l'empreinte écologique », utilisée depuis les années 1990 pour mesurer l'impact de l'action humaine sur les ressources naturelles et sur la capacité de régénération des écosystèmes. L'importation de l'idée d'une « empreinte » dans un contexte culturel met l'accent sur l'importance de la culture pour le développement humain durable. Le développement d'un cadre conceptuel de l'empreinte culturelle est la première étape vers le développement d'évaluations d'impact de l'efficacité des politiques culturelles.

Le rapport est disponible en anglais sur le site Internet du [Centre Maurits Coopieters](#).

Source :

- [CMC](#)

Haut de la page 

### **« La mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles : Portée et enjeux de l'interface entre le commerce et la culture »**

L'article « La mise en œuvre de la Convention sur la diversité des expressions culturelles : Portée et enjeux de l'interface entre le commerce et la culture » vient de paraître dans le numéro de décembre 2011 de la revue *Études internationales* (volume XLII numéro 4).

Le résumé de l'article de M. Antonios Vlassis, docteur en Relations internationales de l'Institut d'Études Politiques de Bordeaux et membre associé du Centre d'études sur l'intégration et la mondialisation (CEIM), se lit comme suit :

« Adoptée en 2005 et entrée en vigueur en 2007, la Convention sur la diversité des expressions culturelles (CDEC) se veut un mécanisme international de régulation de l'interface « commerce-culture ». Il s'avère que la construction de la CDEC ne s'arrête pas avec sa ratification, puisque celle-ci doit se confronter à la réalité à travers l'application de ses dispositions, le respect de ses prescriptions, ainsi que l'existence de moyens qui permettront de la concrétiser. Partant de l'hypothèse qu'il y a un décalage entre les normes prescrites par un instrument international et leurs résultats concrets, [l'auteur offre] une cartographie de la question « commerce-culture », se consacrant aux enjeux juridiques et politiques de la mise en œuvre de la CDEC. En ce sens, favorisant une sociologie politique de la mise en œuvre, [l'auteur s'interroge] sur la problématique du changement provoqué par la CDEC dans les pratiques des acteurs impliqués. »

Pour commander le numéro de décembre 2011 ou pour s'abonner à la revue *Études internationales*, veuillez consulter le site Internet de l'[Institut québécois des hautes études internationales](#).

*Études internationales* est une revue pluridisciplinaire traitant des relations internationales, du développement international ainsi que des affaires et du commerce international.

Source :

- [Institut québécois des hautes études internationales](#)

Haut de la page 

## **Politiques et mesures culturelles - Bonnes pratiques**

### **Séminaire de formation des entrepreneurs culturels à Bujumbura**

Du 12 au 17 décembre 2011, une vingtaine d'entrepreneurs culturels des filières de la musique, du livre et de l'image, de représentants des structures de formation et de représentants des organismes publics en charge de l'encadrement des filières culturelles ont suivi un séminaire de formation organisé par l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) à Bujumbura (Burundi).

Cette formation avait pour objectif de renforcer leurs compétences en gestion de projets et d'entreprises culturelles, perfectionner leurs capacités d'analyse, de formulation et de présentation des dossiers de demande de financement aux diverses institutions, améliorer leurs capacités de négociation avec leurs interlocuteurs financiers et faciliter la constitution d'un réseau d'entrepreneurs culturels au Burundi. Elle s'inscrit dans le cadre du programme de l'OIF de développement des politiques et industries culturelles.

Source :

- [OIF](#)

Haut de la page 

## Les coalitions africaines pour la diversité culturelle font le point sur les défis de la culture en Afrique

Un séminaire d'échanges et d'information sur la mise en œuvre de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* de l'UNESCO s'est tenu à Ouagadougou, au Burkina Faso, du 13 au 15 décembre 2011.

Organisé par la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle (FICDC), avec l'appui de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et de la Coalition canadienne pour la diversité culturelle (CDC), ce séminaire a réuni une vingtaine d'intervenants du milieu culturel africain. Les participants ont échangé sur la situation des politiques culturelles, les droits des artistes et les pratiques qui favorisent ou nuisent à la protection et à la promotion de la diversité culturelle en Afrique. Ils ont également été appelés à travailler à la rédaction de leurs projets, sous la direction de formateurs qui les ont aidé à établir une stratégie destinée à améliorer leur chance de recevoir du financement, entre autres du Fonds international pour la diversité culturelle de l'UNESCO.

Ce séminaire constitue une bonne pratique relativement à l'article 11 (Participation de la société civile) de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles* puisqu'il avait pour objectif d'encourager la participation de la société civile à la mise en œuvre effective de la Convention.

*La FICDC est la voix des professionnels de la culture à travers le monde. Elle compte 43 coalitions nationales qui regroupent au total plus de 600 organisations professionnelles de la culture sur les cinq continents.*

Source :

- [Coalition pour la diversité culturelle](#)

Haut de la page 

## Programme Promotion des entreprises créatives et culturelles

Le programme Promotion des Entreprises Créatives et Culturelles (FOMECC- Fomento de Empresas Culturales y Creativas) est une initiative d'Interarts, une organisation non-gouvernementale indépendante qui, depuis 1995, promeut le développement humain par la culture.

FOMECC constitue un modèle d'intervention dans lequel la production culturelle est envisagée comme un instrument de développement. Il vise à renforcer le rôle des artistes, des créateurs et des agents culturels au moyen d'un éventail d'activités telles que la sensibilisation, la formation et le conseil spécialisé.

Les objectifs de FOMECC sont les suivants :

- Promouvoir le développement social et économique du secteur artistique et culturel, en encourageant et en renforçant les entreprises créatives et culturelles.
- Offrir aux entrepreneurs culturels et aux créateurs des opportunités de mise en réseau, de contacts professionnels et d'alliances productives.
- Augmenter le nombre de projets d'entreprise aboutissant à la création effective d'entreprises créative et/ou culturelle.
- Renforcer les capacités du secteur créatif et culturel en vue de sa professionnalisation.
- Systématiser l'information et améliorer les connaissances, les structures et les caractéristiques du secteur des entreprises créatives et culturelles.

Avec le Soutien de l'Agence Espagnole pour la Coopération Internationale et le Développement (AECID), Interarts mène différents projets dans le cadre de FOMECC, toujours en partenariat avec des agents locaux. Actuellement, 5 projets FOMECC sont soutenus dans le monde, soit en Colombie, au Honduras, au Sénégal, au Pérou et au Niger. Au regard de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, ces projets constituent de bonnes pratiques en termes de coopération pour le développement (article 14) puisqu'ils s'emploient à renforcer le potentiel des entreprises créatives et culturelles dans les pays en développement, et ce, afin de promouvoir la diversité culturelle.

Source :

- [FOMECC](#)

[Haut de la page](#) 

## Autres actualités d'intérêt

### Projet de recherche : Opportunités de financement pour les échanges culturels internationaux en Asie

La Fondation Asie-Europe (Asia-Europe Foundation- ASEF) et sa plateforme en ligne [culture360.org](#) mènent actuellement un projet de recherche intitulé « Opportunités de financement pour les échanges culturels internationaux en Asie » (*Funding Opportunities for International Cultural Exchange in Asia*) qui vise à identifier les sources de financement dans les pays asiatiques qui permettent aux individus et aux organisations à prendre part à des échanges culturels internationaux.

Ce projet de recherche est mené en coopération avec le Centre japonais, Bassin du Pacifique des Arts et de la Communication (Japan Center, Pacific Basin Arts Communication-PARC), la Fondation japonaise (Japan Foundation), les Services coréens de gestion des arts (Korea Arts Management Service-KAMS), le Arts Network Asia (ANA) et la Fondation indienne pour les arts (India Foundation for the Arts-IFA). Il s'appuie notamment sur le *Guide des possibilités de financement de la mobilité internationale des artistes et des professionnels de la culture en Europe* (Guide to Funding Opportunities for the International Mobility of Artists and Culture Professionals in Europe) auquel nous faisons référence dans le [bulletin du 7 novembre 2011](#).

Parallèlement à la recherche documentaire liée à ce projet, la plateforme [culture360.org](#) a lancé un sondage en ligne pour permettre à l'étude de couvrir autant d'opportunités de financement que possible et invite les professionnels des arts et de la culture impliqués en Asie à y participer. Le sondage est disponible sur le site Internet de [culture360.org](#) et la date limite pour y répondre est le 15 janvier 2012.

Source :

- [Culture360.org](#)

[Haut de la page](#) 



© Gouvernement du Québec, 2012